



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC D'ABESSE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réfection des façades de la maison Hérrère
située au Parc d'Abesse à Saint-Paul-lès-Dax**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Parc d'Abesse,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 28 mars 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 10 juin 2020 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études et de travaux pour la rénovation du patrimoine bâti du Syndicat Mixte situé sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 octobre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SARL SOBEBAT - Chemin de l'Arriou - 40440 ONDRES
 - **Objet du marché :** dans le cadre de la réfection des façades de la maison Hérrère située au Parc d'Abesse à Saint-Paul-lès-Dax :
 - Calfeutrement des entourages de fenêtres et dressage avant la réalisation des enduits extérieurs
 - **Montant total :** 800 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le **- 3 NOV. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON